

LES ÉCHOS DE LA VALLÉE



Bulletin Communautaire n° 2 - avril 2016

Dans ce numéro :

- Le mot du Président
- Les Élus
- Les Commissions
- Projet Éco-mobilité
- Le Très Haut Débit
- Les Liaisons douces

Les Échos de la Vallée est le bulletin de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (C.C.H.V.C.).

Tirage : 15 000 ex.

Directeur de la publication :

J. Pelletier

Photos et comité de rédaction :

F. Julhes et la commission

communication

Conception : effet-immédiat.com

C.C.H.V.C.
9, Grande Rue
78720 Dampierre en Yvelines
Tél. : 01 30 52 83 83
cchvc78@orange.fr
www.cchvc78.fr



La CCHVC réunit les communes de
Chevreuse,
Choisel,

Dampierre en Yvelines,

Le Mesnil Saint Denis,

Lévis Saint Nom,

Milon La Chapelle,

Senlisse,

Saint Forget,

Saint Lambert des Bois

et Saint Rémy lès Chevreuse.



Le mot du Président



Dans notre pays, ce fut d'abord autour des églises que se réunirent les Français ; ils formèrent des paroisses chargées, entre autres, pendant une très longue période, de conserver l'Etat civil. Puis, à la révolution, la paroisse fut transformée en commune et le centre passa de l'église à la mairie. Aujourd'hui, notre pays compte 36 658 communes qui sont la base de notre organisation administrative et sociale.

Nous constatons chaque jour l'accélération du temps : il a fallu des siècles avant que l'avion ne remplace le cheval pour assurer le service postal, mais seules quelques petites dizaines d'années ont été nécessaires pour remplacer nos lettres postales par le mail. Chacun de nous modifie son comportement pour s'adapter aux outils nouveaux, mais notre système administratif est réticent à utiliser ces novations pour modifier son organisation.

C'est d'autant plus surprenant que le citoyen moyen, c'est-à-dire chacun d'entre nous, adopte très rapidement les moyens modernes mis à sa disposition ; par exemple, nous ne voulons plus perdre de temps pour aller chercher une information, ou un formulaire, à la mairie ou à la préfecture, nous le téléchargeons sur le net et le complétons à l'heure qui nous convient, heure à laquelle, peut-être, les administrations sont fermées.

Mais pourquoi notre organisation est-elle si lente à se transformer ?

Les avantages acquis dont la France est la championne, font que la grande majorité des sénateurs, députés, conseillers, présidents, vice-présidents,

maires et adjoints, la plupart rémunérés (certains le méritent, pas tous), ne sont pas naturellement disposés à voir disparaître la fonction qu'ils occupent, donc leur poste. Mais nous connaissons aussi la dualité de l'homme, à la fois capable de concevoir des systèmes de plus en plus complexes et réticent au changement ; puisque pourquoi changer ce qui a toujours marché ?

Finalement, ce qu'il se passe actuellement dans notre CCHVC est exactement le reflet de ce qui est dit ci-dessus. Nous regardons le changement avec inquiétude, et pourtant nous savons tous que l'avenir du territoire de la CC de la Haute Vallée de Chevreuse ne dépend pas de ce qui se passe ponctuellement dans telle ou telle de nos communes mais dépend de la vision que l'on peut avoir pour inscrire notre territoire dans le futur proche, compte tenu de l'évolution de l'environnement socio-technologique de notre temps.

Ce n'est pas simple, l'État ne nous a pas aidés en publiant en deux ans deux lois, la loi MAPTAM en 2014 au terme de laquelle toutes les Intercommunalités devaient être en ordre de marche le 31 décembre 2015 ; et puis la loi NOTRe le 7 août 2015 qui repousse la date au 21 décembre 2017 et introduit de nouvelles règles du jeu.

Il faut du temps pour « digérer » toutes ces nouvelles règles et aussi du temps pour que lentement notre manière de réfléchir et d'agir évolue et que chacun des acteurs prenne conscience que

...

Le mot du Président (suite)

(...) son action n'est plus limitée à sa commune d'appartenance mais concerne la totalité de notre territoire.

Cependant, aujourd'hui, le changement est en marche ; patiemment, des élus de bonne volonté de notre communauté travaillent avec pugnacité sur les sujets importants que sont le haut débit, les transports - y compris l'éco-mobilité - et les liaisons douces. Puis viendront la petite enfance, le sport, la culture, le tourisme, etc...

Les élus réfléchissent de plus en plus ensemble, notamment sur le « projet de territoire ». Pour établir ce projet, nous devons nous projeter dans l'avenir et imaginer ce que pourrait, ou ce que devrait être notre territoire dans 5 ou 10 ans, mais aussi déterminer les actions que nous pouvons mutualiser entre toutes ou certaines des communes.

J'en suis convaincu, le mouvement est lancé ; petit à petit, notre communauté regarde devant, en route sur le chemin de demain.

Jacques Pelletier
Président de la CCHVC

Les Commissions

Les commissions planifient et pilotent le travail de la CCHVC chacune dans leur domaine. Elles sont indispensables pour faire avancer les projets concrets de la communauté. Nous leur donnons la parole dans « Les Échos de la Vallée ».

- **Aménagement Espace SCOT, Urbanisme** : A. Becker
- **Social** : E. Aubert
- **Très Haut Débit** : A. Héry le Pallec
- **Coopération intercommunautaire** : A. Grignon
- **Transports** : J.-P. De Winter
- **Développement économique** : J. Fidelle
- **Environnement, Ordures Ménagères, Liaisons douces** : B. Guéguen
- **Communication** : F. Julhes
- **Finances** : J. Pelletier

2016 marque la mise-en-place concrète des projets de la commission Transports que je préside. J'ai la chance d'avoir dans cette commission des délégués ayant de grandes compétences, et qui veulent s'investir.

Très rapidement, un groupe de travail, piloté par Danielle Tacyniak et Florent Boissel s'est créé. Ils ont préparé un questionnaire de recueil des besoins et état des lieux, en matière de transports. Deux questionnaires ont été proposés : l'un dédié aux petites communes, l'autre aux grosses communes. Moi-même j'ai fait le choix, dès que nécessaire, de me déplacer dans les bureaux du STIF à Paris ; d'abord afin d'en connaître les responsables, et ensuite d'y présenter nos dossiers et de les défendre.

Dans le même temps, Christian Muller lançait un projet pour la mise en place d'un service de transport à la demande et d'écomobilité en milieu rural et péri-urbain

Le Conseil de la CCHVC est constitué de 35 élus représentant minimum (Maire et 1^{er} Adjoint), à 7 représentants, élus par commune. Le Président a été élu à la majorité absolue par les 35 Conseillers.

CHEVREUSE : Claude GÉNOT (Bureau), Anne HERY LE PALLEC (3^e Vice-Présidente), Bernard TEXIER (Bureau), Caroline VON EUW, Philippe BAY, Sébastien CATTANÉO

CHOISEL : Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES (Bureau)

DAMPIERRE EN YVELINES : Jean-Pierre DE WINTER (5^e Vice-Président), Ghyslaine WOLFF, Philippe BOSSEAU

LE MESNIL ST DENIS : Evelyne AUBERT (2^e Vice-Présidente), Daniel DOUX (Bureau), Véronique DEZ, Michel ROMAIN (Bureau), Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT

LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON (4^e Vice-Présidente), Jean-Pierre MOREL, Anne BERGANTZ

MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER (Président), Pascal HAMON

SENLISSE : Jacques FIDELLE (6^e Vice-Président), Yannick LEBRETON

ST FORGET : Jean-Luc JANNIN (Bureau), Jean-Pierre POLUS

ST LAMBERT DES BOIS : Bernard GUÉGUEN (7^e Vice-Président), Danielle TACYNIAK

ST REMY LES CHEVREUSE : Agathe BECKER (1^e Vice-Présidente), Michel DECHELOTTE (Bureau), Claudine ROBIC, Bernard ODIER (Bureau), Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Dominique BAVOIL

Absents sur la photo : Bernard TEXIER, Ghyslaine WOLFF, Jean-Pierre MOREL, Jacques FIDELLE, Bernard GUÉGUEN, Céline PERRIN, Dominique BAVOIL



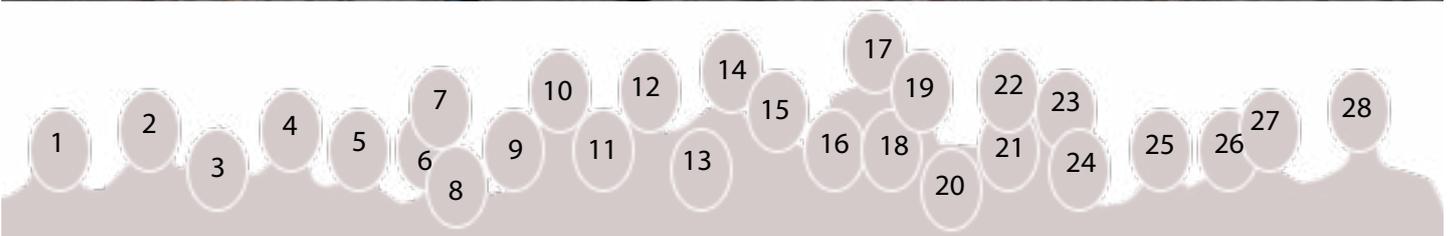
pour les habitants de la région. Apporter de la mobilité individuelle et partagée pour compléter l'offre de transport en commun.

Ce projet d'« Écomobilité Sociale et Partagée » qu'il pilote, s'appuie sur le déploiement d'un autopartage de véhicules électriques, avec des stations de mise à disposition et de charge dans chacune des communes de la CCHVC, et se complète d'un « bureau des voyages » permettant de mettre en relation les demandeurs de transport avec des bénévoles habitant à proximité. Le dossier a été déposé à la Région Ile de France, très intéressée par ce projet qui répond parfaitement à l'ambition de la Région de « Réussir le grand Paris du véhicule électrique », ainsi qu'à l'ADEME qui a pour mission de développer l'infrastructure de recharge sur le

tant les 10 communes de la communauté. Le nombre de représentants dépend de la taille de la commune, allant de 2
 rmi le Conseil Municipal, pour la plus grosse commune. Ce Conseil est constitué depuis les dernières élections municipales.
 seillers le 15 avril 2014.



Photo : F. Julhes



1 – Daniel DOUX
 2 – Jean-Pierre de WINTER
 3 – Caroline Von EUW
 4 – Pascal HAMON
 5 – Evelyne AUBERT
 6 – Véronique DEZ
 7 – Yannick LEBRETON

8 – Anne HERY LE PALLEC
 9 – Alain SEIGNEUR
 10 – Philippe BAY
 11 – Michel ROMAIN
 12 – Aymeric d'ANNOVILLE
 13 – Jacques PELLETIER
 14 – Claude GÉNOT

15 – Bernard ODIER
 16 – Agathe BECKER
 17 – Quentin ABOUT
 18 – Sébastien CATTANÉO
 19 – Jean-Louis BINICK
 20 – Claudine ROBIC
 21 – Michel DECHELOTTE

22 – Jean-Pierre POLUS
 23 – Philippe BOSSEAU
 24 – Anne BERGANTZ
 25 – Jean-Luc JANNIN
 26 – Anne GRIGNON
 27 – Danielle TACYNIAK
 28 – Frédéric JULHES

ÉCO-mobilité : un projet innovant et ... une réalité d'ici fin 2016 !

territoire national. Son aspect innovant par le covoiturage à la demande, qui apporte de la mobilité tout en créant du lien social, associé à l'autopartage en milieu rural lui a valu d'être nommé par l'AVERE (l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique) dans les finalistes du trophée 2015.

Le développement se fait en partenariat avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, et a impliqué deux stagiaires «Transport et développement durables» et «Mobilité et véhicules électriques » au cours du 2^e semestre 2015.

Il y a quelques mois, les élus communautaires ont très majoritairement voté en faveur du projet. Nous avons ensuite préparé et défendu nos demandes de subvention auprès de la Région et de l'ADEME, qui toutes ont été obtenues.

Le temps de la réalisation est maintenant venu, avec notamment des bornes de recharge électrique qui seront prochainement installées dans nos communes.

Nous vous tiendrons bien sûr informés de l'évolution du projet.

Je tiens à remercier Bernard Texier, maire adjoint de Chevreuse, pour son implication dans la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'ensemble de la CCHVC, travaux prévus au printemps pour s'achever à la rentrée. Merci également aux maires et conseillers des communes pour leur collaboration constructive à ce projet collectif et fédérateur, ainsi qu'à Jacques Pelletier qui a soutenu avec énergie chacune des étapes nécessaires à sa réussite.

Jean-Pierre De Winter
 pour la Commission Transports

Le Très Haut Débit

la CCHVC co-fondatrice du Syndicat Mixte avec le département

L'accès au Très Haut Débit (THD) est au cœur des préoccupations de nombreux Yvelinois. C'est également une des priorités du Conseil départemental des Yvelines qui a défini les nouvelles orientations de l'aménagement numérique du territoire.

Le Conseil départemental a adopté le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui prévoit de déployer un réseau numérique THD sur tout le territoire d'ici à 2020.

Dans un premier temps, ce réseau THD s'appuie sur l'ensemble des technologies internet existantes et éprouvées : le satellite, la montée en débit et la fibre optique jusqu'à l'abonné (ou FTTH).

L'objectif est de fournir rapidement aux Yvelinois un maillage performant et, à terme, de couvrir l'ensemble du territoire avec un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné. Le Conseil départemental a voté la mise en place d'un nouveau dispositif départemental "Accès Satelly'te".

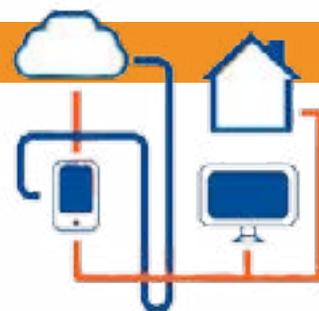
Il permet de subventionner, à hauteur de 400 € TTC, les particuliers, les artisans, les auto-entrepreneurs, les TPE, les entreprises ou exploitants agricoles, les professions libérales, pour l'installation d'un accès à internet par satellite. Ils doivent être situés dans le département des Yvelines, hors zone AMII*, et en zone blanche. Ainsi, ils pourront accéder à un débit entre 10 et 20 fois supérieur à celui qu'ils avaient auparavant.

En parallèle de ces aides ponctuelles, les nouvelles orientations du SDTAN proposent de :

- Préparer l'avenir en aménageant une infrastructure 100 % fibres optiques pour toute la collecte et la desserte sur l'ensemble du département d'ici à 2020.

- Apporter une solution rapide pré-FTTH (avant mi 2017) aux 54 communes les plus en difficulté, tout en préparant pour les 22 % de foyers concernés la possibilité d'être raccordés en fibres optiques après 2020.

- Apporter avant fin 2020 la fibre optique à près de 80 % des foyers du département.



- Préserver l'intérêt financier public local, c'est à dire celui du Département et des intercommunalités.

Afin de mettre en place ces actions efficacement et rapidement, le Département a créé un syndicat mixte fin décembre 2015, avec un petit nombre de Communautés de Communes et d'Agglomérations dans un premier temps.

La CCHVC est l'une des trois premières Communautés («communautés fondatrices») à avoir rejoint le syndicat, montrant par là son engagement à faire avancer les choses.

Anne Héry

pour la Commission Très Haut Débit

(*) = les zones "AMII" (Appel à manifestation d'intention d'investissement) sont les communes ayant fait l'objet d'intention d'investissement en THD par les opérateurs privés. Cette zone totalise 104 communes et 500 000 prises.

Les Liaisons douces

Cette compétence a été votée à l'unanimité dès la création de notre CCHVC.

C'est autant un symbole de liens entre les communes qui veulent vivre ensemble qu'un signe pour la planète, pour notre santé et une nécessité pour le développement du tourisme !

Il a d'abord fallu déterminer quels allaient être les chemins à prendre en compte. La règle déterminante a été que ceux-ci devaient parcourir au moins deux communes de notre périmètre ; les GR (en pointillés rouges) et sentes (en pointillés bleus) de notre PNR y entraient donc automatiquement. Voir carte ci-contre et site de la CCHVC.

Une synthèse des aménagements existants ou déjà projetés est en cours afin de donner une cohérence à l'ensemble. Un travail de longue haleine nécessitant une vigilance toute particulière en termes de coordination avec les communes.

Une enveloppe budgétaire annuelle est définie et la programmation des réalisations se fera en fonction des priorités définies par la commission.

En traversant les forêts qui couvrent la moitié de notre territoire, les prairies pâturées, zones humides, profitez de

tous ces chemins pour des balades qui vous plongeront au cœur de paysages insoupçonnés, privilégiez ces liaisons douces pour vos déplacements !

Bernard Guéguen

pour la Commission Liaisons douces

